

QUATRIÈME RAPPORT ANNUEL
DE LA
SOCIÉTÉ PERMANENTE
DE
CONSTRUCTION DES ARTISANS

Assemblée générale Annuelle, tenue le 29 Mai 1879

BUREAU: Rue St. Pierre, No. 105, ouvert de 10 A. M.
a 3 P. M.

Le Samedi, le Bureau sera fermé à une heure P. M.

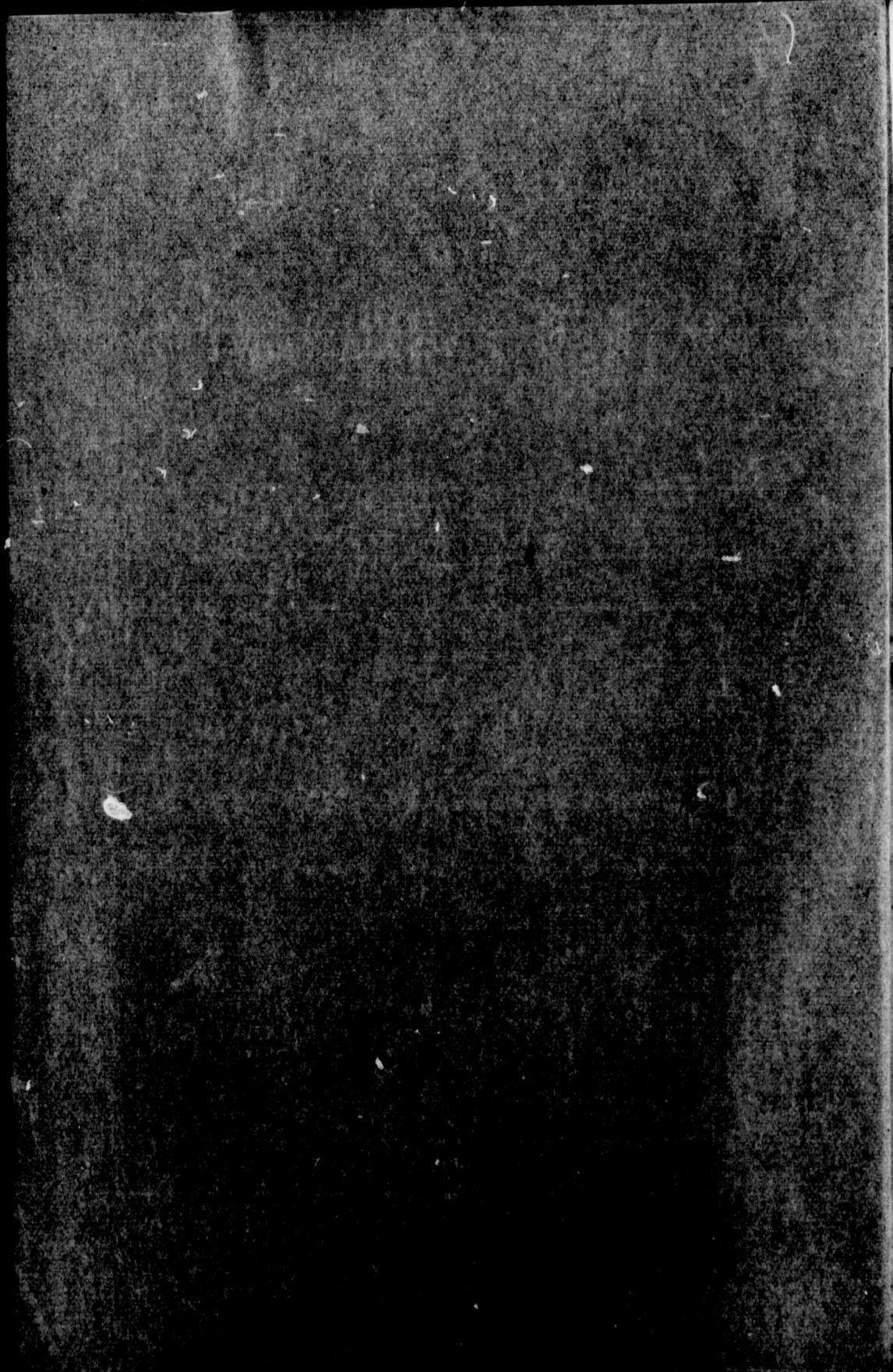


QUÉBEC

DES PRESSES A TAPPIER D'ELZÉAR VINCENT.
224, Rue et Faubourg St. Jean.

1879

Classé - Financier B1



SOCIÉTÉ
PERMANENTE
DE
CONSTRUCTION DES ARTISANS

—
QUATRIÈME RAPPORT ANNUEL

DES
Directeurs aux Actionnaires.



QUÉBEC:
DES PRESSES A VAPEUR D'ELZÉAR VINCENT.
224 Rue et Faubourg St. Jean.

DIRECTEURS:

S. Lesage, Ecr., Frés.; J. Blanchet, Ecr., C. R. Vice-Prés.
P. Bender, Ecr. M. D. *E. R. Fréchette, Ecr.;*
J. A. Defoy, Ecr.; *George Paquet, Ecr.;*
Joseph Plamondon, Ecr.; *Octave Migner, Ecr.;*
Joseph Archer Jr. Ecr.

OFFICIERS:

A. J. Auger, Sec.-Trésorier.
Eugène N. Bender, Asst.-Sec. Trésorier.
Bossé & Languedoc, Avocats.
Jacques Auger, Notaire.
N. Arthur Giard, Auditeur.
Ed. H. Nesbitt. "
L. D. Vézina, Inspecteur.

is.

Société Permanente de Construction des Artisans.

ÉTAT ANNUEL 1879.

Jeudi le 29 Mai 1879, à 4 heures P. M. la quatrième asemblée annuelle des Actionnaires de la Société eut lieu dans les bureaux de la Société. Etaient présents :

M. M. Jos G. Bossé, S. Lesage, J. Blanchet, J. A. Defoy, Joseph Archer jr, Joseph Plamondon, P. Bender M. D. L. N. Carrier N. P. Octave Migner, Georges Paquet, Jacques Auger, N. P. Antoine Parent, Guillaume Amyot, Jules Belanger, Gregoire Lapointe, Victor Belanger, Jeremiah Gallagher, Chs. Pageau, Jos. G. Couture N. P. Geo. Hudon, Antoine St Hilaire, Louis St Hilaire, Elz. Vincent, Oct. Lemieux et autres.

Jos. G. Bossé Ecuier, Président de la Société fut appelé au fauteuil et Amedée J. Auger, Secrétaire-Tresorier d'icelle et Secrétaire *ex officier* des assemblées, prit son siège.

Le Président fait lecture du rapport suivant :

Quatrième Rapport Annuel des Directeurs aux Actionnaires.

MESSEURS,

Le Bureau de Direction est heureux de pouvoir constater que le résultat général des affaires de Votre Société pour l'année expirée le trente et un Mars dernier est très satisfaisant et démontre tout à la fois la prudence qui a présidé à ses opérations, l'économie de son administration, la vigueur de cette institution, son utilité et les avantages qu'elle procure non seulement à ses actionnaires mais encore à la classe ouvrière, industrielle et agricole qu'elle à pour but spécial d'aider et d'encourager.—

La crise que nous traversons et qui touche à sa fin, nous l'espérons, a eu l'effet, d'affermir d'avantage la bâse de notre Société en engageant le Bureau de Direction a apporter dans nos placements et dans les garanties offertes par les emprunteurs des règles encore plus sévères que par le passé.—

Ces époques de dépression et de gêne qui ont ébranlé si profondément les institutions financières de notre Pays, ont prouvé une fois de plus que les prêts, tels que ceux faits par notre Société sur propriétés foncières, sont après tout le mode le plus facile et le plus sûr offert aux petits capitalistes et aux ouvriers de placer leurs économies et celui qui leur garanti la plus grande sécurité.—

Un changement important a été fait avec votre approbation et l'autorisation de la Législature dans le cours de l'année dernière au sujet du fonds d'appropriation qui a été converti en parts permanentes.

Ce dernier fond qui n'était alors que de \$9,779.05 est actuellement de \$95,540. 55.

Le nombres des obligations consenties par la Société pendant la même période est de cinquante-cinq, formant un total de \$40,666.

Le montant total des prêts hypothécaires actuellement dûs est de \$108,922. 09 et celui des garanties fournies pour en assurer le remboursement, de \$285, 450.00, représentant plus du double du montant ainsi placé.—

Malgré les limites restreintes de nos opérations, le Bureau de Direction constate avec plaisir que les profits nets de Votre Société, durant l'année écoulée, ont été de \$8,951. 24.—C'est ce qui nous a permis de déclarer et de payer aux actionnaires un dividende de sept par cent c'est-a-dire une somme plus considérable que celui payée par les Banques à leurs actionnaires depuis quelques années et cela tout en laissant un surplus de \$4,166.01 qui ajouté à \$8,154.56 au crédit des profits et pertes de l'année dernière, forme une somme totale de \$12,320.57.

Une question bien sérieuse a été aussi agitée plusieurs fois devant nous et même devant les actionnaires à la dernière assemblée générale et nous saisissons cette occasion pour vous la rappeler de nouveau.—

Il s'agit de l'importance, nous dirions presque de la nécessité, d'augmenter le montant de notre capital.— Celui déjà payé étant presque tout placé, les remboursements ne fourniront bientôt plus une encaisse suffisante pour rencontrer les nombreuses demandes qui nous sont faites et les emprunteurs, obligés d'attendre la rentrée des fonds, finiront par aller frapper à une autre porte pour trouver l'argent dont ils ont besoin.

Ce résultat serait regrettable parce qu'il ralentirait, le progrès de notre institution diminuerait son cercle d'action au lieu de l'agrandir et amoindrirait ses profits d'autant. Tandis qu'avec une nouvelle émission d'actions pour un montant limité, payable par versements mensuels, nous obtiendrions un nouveau capital disponible qui nous permettrait de satisfaire toutes les de-

mandes légitimes et de doubler bientôt le nombre et l'importance de nos opérations. Par ce moyen nous obtiendrions, tant pour les nouveaux que pour les anciens actionnaires, une part plus large de profits; nous donnerions à notre Société une énergie et une vigueur nouvelle qui augmenterait la confiance du public, et nous lui assurerions pour toujours ce caractère de stabilité et de durée que ses fondateurs lui avaient assigné dès son origine en l'appelant: La Société Permanente de Construction des Artisans.

Le tout humblement soumis.

JOS. G. BOSSÉ

Président.

Québec 29 Mai 1879.

PROFITS ET PERTES.

31 MARS 1879.

DOIT.

Dividende No. 7.....\$	382 56
Dividende No. 8.....	4,402 67
	<hr/>
Commission.....	171 88
Mobilier.....	266 94
Organisation.....	150 33
Administration.....	3,258 27
Immeubles.....	299 20
	<hr/>
Balance	
" classe A.....	2318 11
" B.....	1252 86
" C.....	474 21
" D.....	215 95
" E.....	46 35
" Comptes généraux.....	8013 09
	<hr/>
AVOIR.	\$21,252 42

Balance 31 Mars 1878.....	8,154 56
Intérêt, et Remboursement	
sur appropriation.....\$	10,553 91
Actions confisquées, Classe A.	2 00
Amendes.....	2,235 16
Dividende.....	8 00
Livrets.....	10
Entrées.....	266 44
Transferts.....	32 25
	<hr/>
	\$21,252 42

A. J. AUGER,
N. ARTHUR GIARD, } Sec. Tres.
EDW. H. NESBITT, } Auditeurs.

Bilan de la Societe Permanente de Construction des Artisans.

31 MARS 1879.

ACTIF.

Caisse.....	\$	5,619	75
Prêts Hypothécaire, Balance			
due 37 appropriations.....		29,631	45
Prêts Hypothécaire Balance			
due.....		59,590	64
Prêts Hypothécaire Parts mo-			
biles Classe A \$ 4,150 00			
B 5,000 00			
C 4,650 00			
D 3,950 00			
E 1,950 00			
		19,700 00	108,922 09

Transfert Parts Mobiles

"	Classe A	\$ 1,654 00
"	" B	526 00
"	" C	239 00
"	" D	44 00
"	" E	1 50
		2,464 50
		2,464 50

Immeubles.....	4,200	00
Billets Recevables.....	1,302	37
Prêts sur actions.....	4,822	12
Actions au Fonds Capital.....	100	00
Organisation.....	1,350	00
Mobilier.....	300	00
	\$129,080	83

A. J. AUGER.

Sec. Trés

A.

N. ARTHUR GIARD, { Auditeurs.
EDW. H. NESBITT,

— 9 —

PASSIF.

Capital payé.....	95,540 55
Versements Parts mobiles	
" Classe A	\$ 10,108 00
" " B	2,838 50
" " C	2,259 50
" " D	870 50
" " E	251 50
	16,328 00
<hr/>	
Dividendes non reclamés No. 4	1 60
" " " " 5	1 80
" " " " 6	17 55
" " " " 7	27 80
	48 75
<hr/>	
Divedende No. 8.....	4,402 67
Emprunts.....	440 29
Profits et Pertes Classe A	2,318 11
" " " B	1,252 86
" " " C	474 21
" " " D	215 95
" " " E	46 35
Comptes généraux. 8,013 09	12,320 57
	<hr/>

A. J. AUGER,
N. ARTHUR GIARD, { Auditeurs.
EDW. H. NESBITT, } Sec. Trés.

— 10 —

MEMORANDUM.

31 Mars 1878.—Balance Fonds Permanent.	\$ 182 26
Balance Fonds d'appropriation.	4,912 50
de Parts Mobiles Classe A.	1,583 30
" " B.	994 54
" " C.	328 20
" " D.	129 20
" " E.	24 56
	—————
Profits net de l'année.	\$ 8,154 56
	—————
A déduire pour dividendes.	8,951 24
	—————
	17,105 80
	4,785 23
	—————
PARTAGES DES PROFITS POUR L'ANNÉE.	\$12,320 57

Fonds Permanent.....	7705 57
Parts Mobiles Classe A.	732 80
" " B.	258 32
" " C.	146 01
" " D.	86 75
" " E.	21 79
	—————
	\$ 8951 24

Valeur actuelle de chaque parts dans les classes suivante.

Classes.	Parts	Cap. souscrit.	Capital payé.	Profit net.	Total.
A	197½	19750 00	48 00	11 73	59 73
B	69	6900 00	36 00	18 15	54 15
C	58½	5850 00	30 00	8 10	38 10
D	50	5000 00	24 00	4 31	28 31
E	19½	1950 00	18 00	—	18 00
	394½	39,450 00	—	—	—

Québec, 31 Mars 1879.

A. J. AUGER,
Secrétaire-Trésorier.

Proposé par Jos. G. Bossé Ecr., secondé par Joseph Archer Jr., Ecr. et

Résolu “ Que le rapport des directeurs qui vient d'être lu, ainsi que les états y annexés soient approuvés, publiés et imprimés pour l'usage des Actionnaires.

Proposé par Louis N. Carrier, Ecr., secondé par Jacques Auger, Ecr.

“ Que l'article 79, page 26 des règlements de la Société Per. de Cons, des Artisans soit biffé et l'article suivant substitué ” :

“ Il sera du devoir des Auditeurs d'examiner les livres et la caisse de la société tous les mois, et d'en attester l'examen et vérification.”

Jules Belanger Ecr., propose en amendement, secondé par G. Amyot : Ecr., que la motion principale soit amendée en y ajoutant les mots : “ et que chaque tel rapport sera attesté et certifié par un des membres du bureau de la Direction.”

L'amendement étant mis aux voix est rejeté sur division : — MM. Belanger & Amyot votant seuls en faveur.

La motion est alors adoptée sur même division ; et l'avis requis par les règlements ayant été donné— cette résolution formera maintenant partie des règlements de la société.

Proposé par Jos. G. Couture Ecr., secondé par Elz. Vincent Ecr.

“ Que les remerciements des actionnaires de la Société sont dus et présentement offerts à MM. les President, Vice-President et Directeurs de cette institution pour leur bonne gestion des affaires de la Société pendant l'année écoulée.”

Proposé par Oct. Lemieux Ecr., secondé par J. F. Arel Ecr.

“ Que les remerciements des actionnaires sont aussi dus au Secrétaire-Trésorier, Assistant Secrétaire et autres officiers pour leur attention particulière à administration des affaires de la Société.”

Préposé par Oct. Lemieux Ecr. secondé par J. F.

Arel Ecr., que l'élection des Directeurs soit faite séparément un par un et à vote ouvert.

Il est alors proposé en amendement, par Jules Belanger Ecr., secondé par G. Amyot Ecr. :

“ Que l'élection des Directeurs soit faite au scrutin.”

L'amendement étant mis aux voix est perdu sur division.

La motion principale est alors adoptée sur même division.

Les noms suivants, ont été successivement proposés. Le résultat de la votation démontre que MM. Jos G. Bossé, Siméon Lesage, Octave Mignier, J. A. Detoy, Prosper Bender, Joseph Plamondon, Edouard R. Fréchette, Georges Paquet et Jean Blanchet sont élus directeurs de la Société Permanente de Construction des Artisans pour l'année courante.

Jos. G. Bossé Ecr ayant refusé d'accepter la charge de Directeur, il est.

Proposé par Octave Lemieux Ecr., secondé par J. F. Arel Ecr., et adopté à l'unanimité, que Joseph Archer Jr. Ecr., soit nommé Directeur.

Guillaume Amyot Ecr., donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée générale :

“ Qu'à l'avenir les élections des Directeurs soient faites au scrutin au moyen de croix apposées vis-à-vis les noms des Directeurs éligibles, et ce, sur des listes imprimées et qu'à cet effet les règlements soient en autant déclarés amendés.”

Le Secrétaire est prié d'afficher cet avis de motion dans le bureau de la Société.

Proposé par Jos Archer Jr. Ecr.. secondé [par] Jules Belanger Ecr., et il est unanimement résolu :

“ Qu'un don gracieux de deux cents piastres soit accordé à Jos. G. Bossé Ecr, en témoignage des importants services qu'il a rendus à la Société durant sa longue gestion comme président.

Proposé par J. Blanchet Ecr., secondé par Siméon Lesage Ecr.,

“ Que le capital du Fonds Permanent de cette Société soit augmenté et que la Société soit autorisée

à émettre mille actions de \$50. chacune, qu'elles soient offertes aux actionnaires et qu'à leur défaut mises sur le marché, et que ces actions soient payables 2⁰% par mois."

Jos G. Bossé Ecr., ayant laissé le fauteuil, est remplacé par J. A. Defoy Ecr.

Il est proposé par Jos. G. Couture Ecr., secondé par Gregoire Lapointe Ecr. " Que les remerciements des actionnaires ici présents sont dus a Jos. G. Bossé Ecr., pour les services qu'il a rendus à la présidence de cette assemblée et à Mr, le Secrétaire, dans l'exercice de leur charge respective.

Et l'assemblée s'ajourne.

A. J. AUGER,

Secrétaire *ex officio*.

Québec le 20 mai 1879.

A une assemblée des Directeurs tenue subséquemment, Simeon Lesage Ecr., a été élu Président, et Jean Blanchet Ecr Vice-Président de la Société Permanente de Construction des Artisans pour l'année courante.

A. J. AUGER,
Secrétaire Tres.